

Mardi 12 octobre 2021
de 10h à 11h

WEBINAIRE

Proposé et organisé par



Nouveau formulaire d'acompte de la TGAP

Intervenant

David PETRONE
Directeur administratif
et financier

Animation

Valérie MURCIA
Assistante de direction

PETIT RAPPEL AVANT DE DÉMARRER



Je coupe mon micro lorsque je n'interviens pas



Je peux utiliser le chat pour «converser»



J'utilise la fonctionnalité «lever la main» pour interpeller



La réunion est enregistrée



La vidéo et le support de présentation vous seront envoyés par mail



Réponse aux questions à la fin de la présentation



DÉROULÉ



1h



LES DATES À RETENIR



POURQUOI CHOISIR DE FAIRE UN DON
À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC



ILS NOUS FONT CONFIANCE
ET NOUS SOUTIENNENT



CONTACTS & SUPPORTS

DÉCLARATION D'ACOMPTE TGAP

Mise en ligne du formulaire 2020-TGAP-AC-SD

Ce qui change en octobre 2021 :

- Déclaration et paiement sont accessibles uniquement sur le portail télédéclarant ;
- La déclaration d'acompte n'est plus annexée à la déclaration de TVA ;
- Un formulaire d'acompte et de remboursement du trop perçu de taxe est mis en ligne.

Pour l'engagement de don libératoire, vous pouvez toujours :

- Moduler votre acompte à 0.
- Ajuster votre don libératoire à l'AASQA au moment du solde afin de ne pas payer de taxe à l'administration sans pénalités.



LES DATES À RETENIR

DES DATES VARIABLES EN FONCTION DES PROFILS

JE SUIS UN REDEVABLE SOUMIS AU
RÉGIME MENSUEL ET TRIMESTRIEL



Mon acompte doit être payé entre le 15 et le 24 octobre 2021

Le solde doit être payé :

- entre le 15 avril et le 24 avril 2022 (trimestriel)
- et entre le 15 mai et le 24 mai 2022 (mensuel).

JE SUIS UN REDEVABLE SOUMIS AUX
RÉGIMES SIMPLIFIÉS (RSI ET RSA)



Mon acompte doit être payé le 24 octobre 2021 au plus tard.

Le solde doit être payé le 3 mai 2022.

JE SUIS UN AUTRE REDEVABLE (NON
IMPOSABLE À LA TVA, FRANCHISÉ
OU OCCASIONNEL)



Mon acompte doit être payé le 25 octobre au plus tard

Le solde doit être payé le 25 avril 2022.



POURQUOI CHOISIR DE FAIRE UN DON
À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

UN DON À ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES C'EST :



OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

Votre adhésion à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes vous permet par un versement ou un engagement de dons libératoires de :

- ne pas verser d'acompte sur la composante Air
- reporter votre financement à avril ou mai 2022 **sous forme de don à l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air**



AMÉLIORER VOTRE IMAGE DE MARQUE

- Vous inspirez une image positive par votre participation à la préservation de la qualité de l'air et du climat, vous contribuez à leur amélioration.
- Vous développez et valorisez votre politique RSE.



DEVENIR ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE

- Vous rejoignez un groupe d'acteurs industriels qui partage les mêmes problématiques sur la qualité de l'air, le climat et l'énergie et échange sur des solutions concrètes.
- Vous bénéficiez d'un espace privilégié d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, industriels, associations, scientifiques).



BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT

- Vous bénéficiez de l'expertise scientifique et technique reconnue d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et de services spécialisés.
- Vous améliorez vos connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.



LE FORMULAIRE
2020-TGAP-AC-SD

ACCÉDER AU FORMULAIRE

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Mme Lisa ROSEMONDE
Abonné : 20101870101919

Espace pro.
impots.gouv.fr
Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus
OUPS.GOUV.FR

Messagerie
Adresse électronique de l'entreprise [+]
En savoir plus

MON ESPACE

Gérer les services
Gérer les comptes bancaires [+]
Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

Calendrier fiscal
Tests économie collaborative
Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

MES SERVICES

Consulter
Compte fiscal
Avis CFE

Déclarer
TVA
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
CVAE
Revenus de capitaux mobiliers
Taxe activités polluantes
Taxe v. vénales immeubles
Résultat [+]
Économie collaborative [+]
Dispositif DAC6 [+]

Payer
TVA
Impôt sur les sociétés
Taxe sur les salaires
CVAE
Revenus de capitaux mobiliers
Taxe activités polluantes
Taxe v. vénales immeubles
Prélèvement à la source [+]
CFE et autres impôts
Dette fiscale [+]

Démarches
Remboursement de TVA UE
Guichet de TVA UE

LIENS vers

[Formulaire 2020-TGAP-AC-SD : Taxe générale sur les activités polluantes](#)

[Notice 2020-TGAP-AC-NOT-SD : Taxe générale sur les activités polluantes](#)

1

Pré-requis : vous devez disposer d'une habilitation à déclarer et payer la TGAP sur le portail télédéclarant de votre entreprise ;

2

La déclaration est faite par n°SIREN, il est donc nécessaire de cumuler tous les établissements ;

3

La déclaration d'acompte est accessible dans le menu « déclarer ».

DECLARATION D'ACOMPTE

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr rubrique « Contact »

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	
	Adresse	

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, recitez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Ciè	Période	CM	OPT	Code service	Régime

N° d'identification de l'établissement (SIREN)
N° de TVA intracommunautaire

- TGAP Lessives et préparations assimilées avant modulation (LV)		
Montant de la modulation : augmentation (LV1)		
Montant de la modulation : diminution (LV2)		
- TGAP Lessives et préparations assimilées après modulation (LW)	D650	0
- TGAP Matériaux d'extraction avant modulation (MX)		
Montant de la modulation : augmentation (MX1)		
Montant de la modulation : diminution (MX2)		
- TGAP Matériaux d'extraction après modulation (MY)	D665	0

- TGAP Emissions de substances polluantes avant modulation (SP)		
Dons effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration annuelle au titre de N-1 et la date limite de dépôt de l'acompte (F1)		
Montant de la modulation : augmentation (SP1)		
Montant de la modulation : diminution (SP2)		

- TGAP Emissions de substances polluantes après modulation et déduction des dons (SQ)	D620	0
- TGAP Déchets avant modulation (DB)		
Montant de la modulation : augmentation (DB1)		
Montant de la modulation : diminution (DB2)		
- TGAP Déchets après modulation (DC)	D680	0

Colonne A ¹	Colonne B	Colonne C	
Montant de l'acompte global après modulation (A = LW+MY+SQ+DC)	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente à l'exception des déchets	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente au titre des déchets	
0			
	Acompte à payer (TA 1) (si A - B - C > 0)		0
	Excédent à restituer (TA 2) (si A - B - C < 0)		0

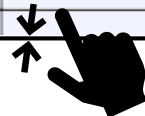
MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : ne portez pas de centimes d'euro (arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont

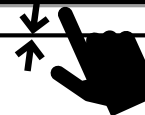
¹ Montant avant imputation de l'excédent N-1 qui doit être déduit sur la déclaration annuelle au titre de N

LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC-SD

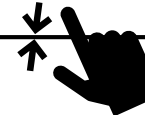
- TGAP Emissions de substances polluantes avant modulation (SP)		
Dons effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration annuelle au titre de N-1 et la date limite de dépôt de l'acompte (F1)		
Montant de la modulation : augmentation (SP1)		
Montant de la modulation : diminution (SP2)		



- TGAP Emissions de substances polluantes après modulation et déduction des dons (SQ)	D620	0
---	------	---



Colonne A ¹	Colonne B	Colonne C	
Montant de l'acompte global après modulation (A = LW+MY+SQ+DC)	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente à l'exception des déchets	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente au titre des déchets	
0			
	Acompte à payer (TA 1) (si A - B - C > 0)		0
	Excédent à restituer (TA 2) (si A - B - C < 0)		0



REEMPLIR LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC-SD



- TGAP Emissions de substances polluantes avant modulation (SP)		
Dons effectués entre la date limite de dépôt de la déclaration annuelle au titre de N-1 et la date limite de dépôt de l'acompte (F1)		
Montant de la modulation : augmentation (SP1)		
Montant de la modulation : diminution (SP2)		

Case **F1** : Dons effectués entre la date limite de dépôt du solde et la date limite de dépôt de l'acompte

Indiquer, le cas échéant les dons versés aux AASQA sur la période concernée

Case **SP** : Total acompte TGAP « Emissions polluantes »

La case SP devrait être préremplie sur la base du cumul des émissions polluantes de 2020 majorées de 0,9%.

Case **SP2** : Montant de la modulation « diminution »

J'indique mon engagement de don à l'AASQA de manière à ce que $SP2 = SP-F1$



- TGAP Emissions de substances polluantes après modulation et déduction des dons (SQ)		
	D620	0

Case **SQ** : Total acompte TGAP « émissions polluantes après modulation »

La case est grisée, le calcul automatique SP-F1-SP2 est égal à zéro. **Vous n'avez rien à payer au titre des émissions polluantes.**

REEMPLIR LE FORMULAIRE 2020-TGAP-AC-SD



Colonne A ¹	Colonne B	Colonne C		
Montant de l'acompte global après modulation (A = LW+MY+SQ+DC)	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente à l'exception des déchets	Montant de l'excédent éventuel N-1 constaté sur la déclaration de solde précédente au titre des déchets		
0				
			Acompte à payer (TA 1) (si A - B - C > 0)	0
			Excédent à restituer (TA 2) (si A - B - C < 0)	0

Colonne **A** : Montant total de l'acompte attendu

La case est grisée, le calcul reprend toutes les composantes de TGAP. Si vous n'avez que des émissions polluantes et que vous avez modulé à la baisse, le total est égal à 0

Colonne **B** : imputation de l'excédent éventuel du solde de la déclaration précédente hors déchets

Si vous êtes concernés, vous pouvez imputer ici vos excédents de la déclaration de mai 2020

Cases **TA1** et **TA2**

Cases grisées, un calcul automatique est réalisé tenant compte de tous les composantes TGAP, mais également des excédents constatés lors de la dernière déclaration de solde.

Questions ♦ Réponses



ILS NOUS FONT CONFIANCE
ET NOUS SOUTIENNENT

3CB Bayet
ADISSEO
AEROPORTS St Exupéry
AIR LIQUIDE F.I.
ALPINE ALUMINIUM
ARC Fused Alumina
ALUMINIUM PECHINEY LRF
AMCOR
APRR
ASF
AREVA (ex. CEZUS Jarrie)
ARKEMA
ATMB
AUBERT & DUVAL
BAIKOWSKI
BANQUE DE France IMPRIMERIE
BLUESTAR SILICONES
BONTAZ Centre
CARBONE SAVOIE
CCI Auvergne-Rhône-Alpes
CCIAG
CHEMVIRO
CEREAL PARTNERS France
CHRU – Clermont-Ferrand
CIMENTS CALCIA
CLERVIA – DALKIA
COGESTAR BALAN
CONSTELLIUM
COVERS FLEXIBLES
CRISTAL UNION
DALKIA
DECOMATIC
DES
ECLA
E.L.V.A.
ELYDE – La Duchère

ENGIE COFELY
ENGIE RESEAU
ERASTEEL
EUROFLOAT
EUROPAFI
FERROPEM
FRSEA
GDE
GEG Grenoble
GERFLOR
GOODYEAR DUNLOP France
GRS VALTECH
GRT GAZ
INDUSTEEL France
INDUSTELEC SUD EST
IVECO FRANCE
KEM ONE
KERNEOS
LAFARGE CIMENTS
LINDE France
LUCANE - Usine de Bayet
LYON PARC AUTO
METROPOLE DE LYON / UIOM (ex. COMMUNAUTE URBAINE)
MEVIA - DALKIA
MICHELIN
Munskjö La Gere
NOVACYL
NOVAPEX
NOVASEP SYNTHETIS
O.I. MANUFACTURING
OCV Chambéry France
OMNITHERM
OSIRIS
PLACOPLATRE (St Gobain Chambéry)
RDM La Rochette (ex CASCADES)
RECYLEX

RENAULT TRUCKS
RETIA
RHODIA CHIMIE
RHODIA OPERATIONS
ROCKWOOL - Ste Eloy les Mines
RUBIS SA Jarrie
RUBIS TERMINAL (PROPRETOL)
SANOFI CHIMIE Vertolaye
SANOFI PASTEUR
SAVOIE DECHETS
SCAPA TAPES
S.C.D.C (Sté Chambérienne Distribution Chaleur)
SDCF (Sté Distribution Chaleur Firminy)
SDC MOULINS - Chaufferie de Moulins
SET du Mt-Blanc
SFTRF
SIDEFAGE INCINERATION
Siegwerk SA
SITOM DES VALLEES DU MONT BLANC
SITOM NORD ISERE
SNF SAS
SOLVAY RHODIA OPERATIONS Collonges
SOLVAY OPERATIONS Pont de Claix
SPL
STEPAN EUROPE
STORENGY - Stockage d'Etrez
SUEZ RR IWS Chemicals France
SYTRAL
TEFAL
TERRE D'ALLIANCES
TORAY FILMS
TOTAL ACS Givors
TOTAL RAFFINAGE Feyzin
TREDI
TRIMET - Usine St-Jean-Maurienne
UGITECH - Usine d'Ugine
Union des Distilleries de la Méditerranée
VALORLY
VALTOM
VENCOREX CHEMICALS (PERSTORP)
VENISSIEUX ENERGIE
VERALLIA
VERNEA
VICAT



ARKEMA JARRIE

GILLES CARRAZ
DIRECTEUR

L'apport d'Atmo Auvergne-Rhône Alpes et du réseau des AASQA est essentiel dans le débat avec les riverains de nos sites industriels sur le sujet sensible et complexe de la qualité de l'air et de son impact sur la santé.

Alors que la qualité de l'air n'a cessé globalement de s'améliorer grâce à des émissions industrielles en forte diminution, le grand public ressent une dégradation dans sa grande majorité.

La production par Atmo d'études et de résultats fiables et objectifs, reconnus par toutes les parties intéressées permet d'objectiver le débat et de mieux cibler les plans d'action d'amélioration.

C'est aussi pour cela que nous devons en tant qu'industriel nous assurer qu'Atmo garde les moyens d'assurer ces missions essentielles, qui sont de plus en plus diverses et de haute technicité.



TOTAL Raffinage France

LAURE DE GOMBERT
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT



Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur incontournable du suivi de la qualité régionale de l'air et une aide pour la plateforme de Feyzin à la surveillance de la qualité de l'air autour de notre site. Il nous fournit des données qui nous permettent d'être vigilant quant au bon fonctionnement de notre plateforme.

C'est aussi un interlocuteur privilégié pour informer et dialoguer avec les riverains en toute transparence sur les émissions dans l'air de nos installations. Par son expertise et son fonctionnement quadripartite regroupant des acteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, des industriels et des associations, il garantit l'indépendance et la transparence de l'information pour tous sur la qualité de l'air, ce qui le rend indispensable pour les décideurs.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'interlocuteur régional nous informant des actions innovantes et à fort impact menées sur le territoire et nous permet d'échanger à l'échelle d'un territoire entre acteurs de l'air. Enfin, comme l'air n'a pas de frontières, les partenariats transfrontaliers avec la Suisse ou l'Italie qu'Atmo Auvergne Rhône Alpes a pu nouer représentent un intérêt pour tous.



DALKIA

LUC NGUYEN
REPRÉSENTANT DU GROUPE DALKIA



Voici plus de 20 ans DALKIA soutient les AASQA depuis la création de la TGAP et plus particulièrement l'ensemble de celles de notre région Auvergne-Rhône-Alpes maintenant regroupées dans Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce soutien nous apparaît primordial pour assurer l'observatoire régional, l'expertise technique en matière de surveillance de l'air et pour intervenir en urgence lors d'épisode de pollution accidentelle pour mesurer l'impact sur les populations.

Aujourd'hui, les dons des industriels sont toujours nécessaires pour le fonctionnement d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et pour le renouvellement du matériel de mesures.



VICAT

GILBERT ALCAZER
DIRECTEUR ENVIRONNEMENT DE VICAT



La surveillance de la qualité de l'air ambiant, notamment autour des installations industrielles, nécessite un savoir-faire et une expertise importante. Vicat a très vite compris que les mesures faites par un spécialiste indépendant étaient beaucoup plus fiables et impartiales que toute autre approche. Atmo Auvergne Rhône Alpes représente ce spécialiste indépendant dont le savoir-faire procurent des mesures de qualité en garantissant au public une approche objective.





VOS CONTACTS

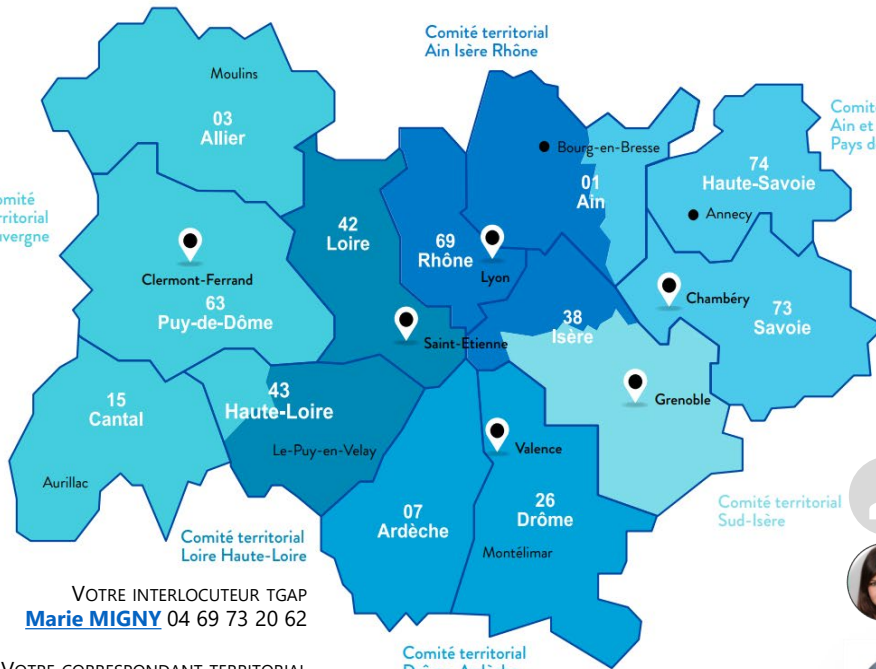




VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP
Magali HEBRARD 06 51 90 79 47



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Raphaël DESFONTAINES 06 14 40 00 74



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP
Magali HEBRARD 06 51 90 79 47



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Guillaume BRULBERT 06 14 90 19 51



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP
Marie MIGNY 04 69 73 20 62



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Cyril BESSEYRE 06 22 54 03 24



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP
Marie MIGNY 04 69 73 20 62



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Cyril BESSEYRE 06 22 54 03 24



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Gladys MARY 07 56 02 17 26



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP
Marie MIGNY 04 69 73 20 62



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL
Gladys MARY 07 56 02 17 26



David PETRONE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



DIDIER CHAUPUIS
DIRECTEUR
ACTION ET TERRITOIRES

DOCUMENTATION

TGAP : MODE D'EMPLOI ATMO REDIGÉ À VOTRE ATTENTION

[Télécharger le document](#)

 Document à destination
des acteurs du monde économique

 **Atmo**
votre partenaire
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TGAP

ACOMPTÉ SUR LES EMISSIONS POLLUANTES 2021

MODE D'EMPLOI



1. Pourquoi faire un don à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ?

Comme l'an passé il vous est possible de déclarer les dons ou promesses de dons à l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Ceci vous permet de **ne pas payer d'acompte** sur la composante « polluants atmosphériques de la TGAP » lors de votre déclaration à compléter sur votre portail télédéclarant : <https://www.impact-pollu.fr/> au plus tard :

- Pour les redevables soumis au régime réel mensuel trimestriel de TVA : Entre le 15 et le 24 octobre 2021 ;
- Pour les redevables soumis aux régimes simplifiés (RSI et RSA) : Le 24 octobre 2021 au plus tard ;
- Pour les autres redevables (non imposables au regard de la TVA, franchise ou occasionnels) le 25 octobre 2021 au plus tard.

Faire un don c'est aussi :

-  **Améliorer votre image de marque**
 - Vous inspirez une image positive par votre participation à la préservation de la qualité de l'air et du climat, vous contribuez à leur amélioration.
 - Vous développez et valorisez votre politique RSE.
-  **Devenir acteur de votre territoire**
 - Vous rejoignez un groupe d'acteurs industriels qui partage les mêmes problématiques sur la qualité de l'air, le climat et l'énergie et échange sur des solutions concrètes.
 - Vous bénéficiez d'un espace privilégié d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, industriels, associations, scientifiques).
-  **Bénéficier d'un accompagnement expert**
 - Vous bénéficiez de l'expertise scientifique et technique reconnue d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et de services spécialisés.
 - Vous améliorez vos connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.

TELECHARGER

Le Formulaire 2020-TGAP-AC-SD :

Taxe générale sur les activités polluantes

La Notice 2020-TGAP-AC-NOT-SD :

Taxe générale sur les activités polluantes

L'OFFRE D'ATMO AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR SES ADHERENTS



[1. Notre ambition - Offrons de nouvelles perspectives pour l'air de nos territoires](#)

[2. Notre accompagnement - Ce qu'Atmo vous propose](#)

[3. Notre partenariat - Adhésion et engagements réciproques](#)

[4. Nos fiches d'intérêts - Sommaire des 15 fiches](#)

[5. L'observatoire régional - Atmo Auvergne-Rhône-Alpes](#)

AIR ATTITUDE : UNE PLATEFORME POUR FAIRE CONNAÎTRE VOS ACTIONS

Partagez votre engagement et votre action
Atmo peut également calculer l'impact concret de votre
action sur **l'air**, le **climat** et **l'énergie**



VOUS AUSSI, VOUS AVEZ L'AIR ATTITUDE ?

FAITES-LE SAVOIR !

airattitude.fr



**Une plateforme Web
dédiée au partage d'initiatives
en faveur de la qualité de l'air**

[#ChaqueActionCompte](#) ✓



Conçue pour les **acteurs du territoire** et les **habitants de la région**
Auvergne-Rhône-Alpes qui veulent agir pour la qualité de l'air,

AIR ATTITUDE permet de recenser et de valoriser les actions
et leur impact sur la qualité de **l'air**, le **climat** ou **l'énergie**.

Merci pour votre participation

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....

Découvrez les services numériques d'Atmo



<https://www.airtogo.fr>

CAPT  **THÈQUE**

<https://captotheque.fr>



<https://airattitude.fr/>